

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021

**N° CP-2021-10-3-2**

**N° applicatif 2579**

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Service instructeur**

Service accompagnement de l'offre

#### **Service consulté**

## **BILAN DES AUTORISATIONS DE CRÉATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2021**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de présenter, en application de la loi, le bilan des autorisations de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2021 et des suites qui leur ont été données.

La loi n°2015-1176 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a transféré aux Départements la compétence sur les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui interviennent auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles.

Ces SAAD interviennent pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace est désormais le seul pouvant autoriser la création de nouveaux SAAD sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

La création de SAAD est exonérée de la procédure d'appel à projet jusqu'au 31 décembre 2022. Les demandes d'autorisation reposent sur l'initiative des porteurs de projets.

Les dossiers sont instruits par le Service Accompagnement de l'Offre de la Direction de l'Autonomie avec l'appui du Service Tarification Solidarité de la Direction d'Appui au Pilotage des Solidarités.

Le paragraphe V de l'article 47 de la loi ASV a également prévu que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace communique chaque année à l'Assemblée Délibérante ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), le bilan des demandes de création présentées et des suites qui leur ont été données.

Ces informations figurent, pour l'année 2021, dans le tableau ci-dessous.

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU PRESIDENT DE LA CEA
Association "St Gilles - Résidence pour personnes âgées"	COLMAR	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Autorisation accordée en date du 7 avril 2021
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
SAS OVELIA 68	COLMAR	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Refus notifié en date du 7 septembre 2021 pour non-conformité de la qualification de la direction
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
Société "DOMITYS EST"	PARIS, SAAD basé à MULHOUSE	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Autorisation accordée en date du 7 septembre 2021
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
La Fée tous services à domiciles	STRASBOURG	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Instruction en cours
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
Société AGE ET PERSPECTIVES	STRASBOURG	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Instruction en cours
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
Société DOMIDOM	PUTEAUX, SAAD basé à MULHOUSE	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Instruction en cours
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	

Par ailleurs et pour votre information, un arrêté d'abrogation d'autorisation et un arrêté de cession d'autorisation ont été pris en 2021, concernant des SAAD qui ont soit arrêté leurs interventions, soit fusionné avec un autre gestionnaire titulaire d'une autorisation :

Nom du porteur	Localisation du siège	Activités	Décision de la Collectivité européenne d'Alsace
Association APAMAD	MULHOUSE	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Cession de l'autorisation ASAME à l'APAMAD en date du 20 mai 2021
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
Société ETHIC'AIDES	Strasbourg	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Fermeture du SAAD, arrêté d'abrogation de l'autorisation en date du 24 août 2021
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

Prendre acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2021 et des suites qui leur ont été données, tel que présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY